

RAPPORT DE JURY

ACADEMIE DE ROUEN

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2015

I. PRESENTATION

Ce rapport est destiné à compléter l'information des candidats de l'examen professionnel de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, ainsi que celle des formateurs préparant aux épreuves de ce concours.

➤ Le calendrier

- Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité : le 15 avril 2015
- Epreuve(s) orale(s) d'admission : le 3 et 4 juin 2015

➤ Le rôle du jury et les principes réagissant l'action du jury

Le rôle du jury est de noter les épreuves et de dresser la liste des candidats par ordre de mérite et de fixer un seuil d'admission. Les épreuves doivent se dérouler de manière à ne pas avoir de rupture d'égalité entre les candidats. L'obligation d'assurer l'égalité dans le déroulement des épreuves repose sur l'exigence d'impartialité et d'indépendance des membres de jury.

Les décisions sont prises collégalement par le jury. Les délibérations du jury n'ont pas besoin d'être motivées, le jury n'a pas obligation d'accompagner d'appréciation les notes qu'il attribue aux copies.

II. LES DONNEES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts	8
Nombre de candidats inscrits	292
Nombre de candidats présents	131
Nombre de candidats admissibles	26
Nombre de candidats admis	<u>8</u>
Nombre de candidats inscrit sur la liste complémentaire	<u>1</u>

➤ Les notes

Epreuve(s) écrite(s)		Epreuve(s) orale(s)
Cas Pratique	Note minimale : 2.50	Note minimale : 6
	Note maximale : 16	Note maximale : 18
Gestion R. H.	Note minimale : 4.50	
	Note maximale : 16.50	
Compta	Note minimale : 2	
	Note maximale : 16	
Economie	Note minimale : 6	
	Note maximale : 15	
Droit Public	Note minimale : 2	
	Note maximale : 15	

III. **EPREUVE ECRITE : ADMISSIBILITE**

1ère épreuve écrite (durée 3 heures /coefficient 2)

1- L'objet de l'épreuve

Cette épreuve comprenait 3 cas pratiques avec plusieurs problématiques et une mise en situation à partir d'un fond documentaire (textes législatifs et réglementaires).

Le 1^{er} cas pratique : Affecté dans un lycée, le candidat devait rédiger une note au proviseur afin de rappeler aux membres de la communauté éducative les garanties offertes par la laïcité et les devoirs qu'elle leur impose (7points).

Le 2ème cas pratique : Affecté au sein d'une Inspection Académique, le secrétaire général souhaitait connaître les fondements juridiques de l'obligation des fonctionnaires de protéger les informations détenues par l'administration et sur l'obligation d'informer et communiquer avec les usagers (6points).

Le 3ème cas pratique : Affecté dans une division des personnels administratifs d'un rectorat, le candidat doit informer le Recteur qui envisage de prendre une sanction disciplinaire suite à un manquement grave d'un fonctionnaire sur ses obligations professionnelles. Il devait préciser les principales dispositions que le Recteur doit impérativement respecter et quels recours le fonctionnaire pourra introduire dans le cas où il serait sanctionné (6 points).

2- Évaluation de l'épreuve écrite (la forme, le fond, le niveau des copies ...)

Les candidats devaient s'appuyer sur les textes réglementaires proposés dans le fond documentaire, en évitant de paraphraser ce qui reste l'écueil principal qui n'a pas toujours été évité pour un grand nombre de copies. Le style est donc parfois trop confus et peu lisible. Des éléments essentiels manquaient sur les sujets posés pour pouvoir éclairer suffisamment le lecteur et à fortiori un responsable hiérarchique.

Quelques copies ont tout de même respecté la commande. Cependant la moyenne générale n'est que de 7,96, avec très peu de notes au-delà de 12.

3- Les principales erreurs relevées

Un certain nombre de candidats confondent parfois l'épreuve du cas pratique ou il s'agit de répondre à une commande bien précise, avec la dissertation qui vise à exposer de manière plus globale une question en paraphrasant parfois à l'excès l'ensemble des documents proposés.

4- Les conseils suggérés par les correcteurs

Les candidats doivent prendre le temps de bien lire et analyser les questions posées pour en dégager les problématiques essentielles. Le temps de cette lecture est indispensable. Il s'agit, et c'est peut-être le plus difficile pour les postulants sur un concours externe, de se positionner en situation professionnelle.

Deuxième épreuve écrite :

Cette épreuve porte, au choix du candidat, sur l'une des options suivantes (durée 3 heures /coefficient 2) :

- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte ou une série d'exercices courts portant sur la comptabilité et la finance ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes ;
- une épreuve constituée d'une série de 6 à 8 questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes.

Option portant sur la gestion des ressources humaines dans les organisations

La moyenne générale est de 10,07.

Cette épreuve comprenait 3 exercices dont un sur l'aménagement du temps de travail, un exercice sur le recrutement avec un calcul de coût, et un dernier exercice sur la problématique du temps de travail.

Il s'agissait pour le candidat d'analyser des documents, de faire appel à ces connaissances et de proposer des solutions au regard des questions posées.

Les candidats doivent analyser attentivement les questions. Les documents constituaient des informations pouvant être reprises dans l'argumentation. Ils étaient parfois repris longuement sans véritable réflexion.

L'exercice de calcul de coût a été discriminant, les réponses données ont très souvent été erronées.

Le manque de préparation de certains candidats à cette épreuve, choisie peut être par défaut ressort de certaines copies qui comprennent beaucoup de paraphrases.

Option portant sur la comptabilité et la finance

La moyenne générale est de 9,3.

L'épreuve comprenait 4 exercices portant sur des notions classiques : enregistrement d'opérations courantes, écritures consécutives au rapprochement bancaire, calcul de coûts(production , d'achat) , sur la création de société (calculer le montant des apports et en déduire le nombre d'actions de numéraire à émettre), et enfin une mise en situation sur un cas relevant de problématiques fiscales (impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune).

Des lacunes rédactionnelles ont été soulignées par les correcteurs. Cette épreuve ne peut être abordée sans une connaissance solide dans le domaine.

Option portant sur des éléments essentiels du droit public et des questions européennes

La moyenne générale est de 7,03.

L'épreuve comportait 7 questions dont certaines semblaient très accessibles (le traité de Rome, les institutions européennes et leurs attributions, les fonctions du conseil d'état) et d'autres qui se sont avérées plus difficiles à traiter comme la question sur les critères de Copenhague et sur la QPC .

Le niveau s'est avéré très hétérogène, avec beaucoup d'approximations et un manque de précisions juridiques.

Bien évidemment cette épreuve doit être abordée avec une préparation très pointue sur les notions principales de droit public et de l'union européenne.

Option portant sur des éléments essentiels de l'économie et des questions européennes

La moyenne générale est de 10,47.

Le sujet comportait 6 questions très classiques portant notamment sur des problématiques liées à la démographie et à l'économie (extrait d'un texte de Malthus), sur l'OMC (article du journal Les Échos) , sur la croissance , le PIB, l'inflation (article du journal Les Échos) et une question plus générale sur une réflexion concernant l'intégration européenne à plusieurs vitesses .

L'épreuve a été globalement bien traitée avec tout de même une forte dispersion des notes. Comme pour les options précédentes les candidats ne disposent que de connaissances trop limitées.

Des connaissances solides sont indispensables pour réussir cette épreuve.

IV. EPREUVE ORALE : ADMISSION

1- Déroulement de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury , à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre , visant à apprécier les qualités personnelles du candidat , son potentiel , son comportement face à une situation concrète (durée : 25 minutes, dont dix minutes au plus d'exposé , précédée d'une préparation de 25 minutes ; coefficient 3)

Les textes proposées portaient sur des grands sujets d'actualité : la réforme du collège, la citoyenneté, la réforme territoriale, la sécurité routière, le renseignement, l'apprentissage, l'immigration).

2- Les observations, les recommandations du jury

Les candidats devaient donc présenter un texte en 10 minutes et répondre à 2 questions en lien avec celui-ci. Pas assez de candidats ont structuré leur exposé (introduction, annonce du plan, conclusion), seul les meilleurs candidats ont respecté cette règle de présentation incontournable. Certains candidats n'ont pas réussi à tenir les dix minutes sur un sujet (à peine 5 minutes pour certains d'entre eux) .Il convient donc de s'exercer à tenir un discours de 10 minutes.

L'échange avec le jury, second temps de l'épreuve orale, doit servir à révéler les qualités d'expression du candidat, son ouverture d'esprit et ses connaissances administratives générales. En outre un candidat se présentant à un concours de l'Éducation Nationale se devrait de connaître un minimum l'organisation du système éducatif français. De nombreuses sources d'information (à commencer par celle du ministère sur le site www.education.gouv.fr) permettent de comprendre les grandes lignes de l'organisation scolaire en France et les débats autour des réformes du moment.

Plusieurs bons candidats ont prouvé au jury leur investissement dans la préparation à l'oral, révélant par là même leur motivation à entrer dans ce ministère, par une réelle curiosité pour l'organisation et les réformes en cours.

Sur les compétences attendues des candidats, il faut tout d'abord que les candidats aient à l'esprit qu'ils font face à des recruteurs, et qu'en tant que tels, les membres du jury sont à la

recherche de collaborateurs pour leurs services, capable d'occuper des fonctions d'expertises ou d'encadrement intermédiaire. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un recrutement à niveau BAC +2.

Le jury n'a pu que s'étonner de la très grande diversité des candidats, par leurs parcours universitaires, professionnels (certains d'entre eux étaient des titulaires provenant d'autres administrations) , mais également diversité du niveau de préparation et de capacité à se positionner dans une épreuve orale de 25 minutes .

On ne peut donc qu'inviter les candidats à se préparer intensément aux deux séries épreuves d'admissibilité et d'admission.

Rapport établi par Monsieur MIGNOT, Président du jury.